

Procès Paty : devant la cour d'assises, l'explication de texte d'une professeur d'histoire

Par [Caroline Beyer](#)

Publié le 29 novembre à 19h14, mis à jour le 30 novembre à 10h17

« *Ce témoignage n'est pas uniquement le mien* », explique Joëlle Alazard, agrégée d'histoire qui enseigne depuis 1999.

Le 29 novembre, Joëlle Alazard, **présidente de l'association des professeurs d'histoire et de géographie**, est revenue sur le cours de l'enseignant assassiné. Et invite à ne pas renoncer.

Joëlle Alazard ne connaissait pas Samuel Paty, mais elle l'appelle « *Samuel* ». Comme lui, elle est professeur d'histoire. Il y a trois ans, elle a créé le Prix Samuel Paty, pour qu'« *on ne l'oublie pas* », mais aussi pour « *lui donner le dernier mot* ». Présidente de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG), fondée il y a plus de 100 ans, elle a témoigné le 29 novembre pendant plus d'une heure et demie devant la cour d'assises spéciale de Paris, en cette [4e semaine de procès](#). Elle prévient qu'elle sort d'une « *longue maladie* » et devra peut-être consulter ses notes. Ce qu'elle ne fera finalement pas. Émue mais sûre d'elle, elle prendra son temps pour répondre aux questions de la défense, qui vient la titiller sur le contenu du cours de Samuel Paty et les « *erreurs* » qu'il aurait pu commettre.

« *Ce témoignage n'est pas uniquement le mien* », commence l'agrégée d'histoire qui enseigne depuis 1999. Aujourd'hui en Khâgne à Louis-le-Grand, elle était autrefois dans des établissements difficiles, à Aulnay-sous-Bois (93). Son témoignage est en effet celui de tous les enseignants. À commencer par les professeurs d'histoire, en première ligne pour transmettre les valeurs de la République. « *Je ne vous cache pas que le verdict est très attendu. Pour Samuel, pour sa famille et, au-delà, pour les professeurs, pour l'école* ». Une école qui constate et dénonce, depuis plusieurs années déjà, « *l'immixtion des parents dans les contenus d'enseignements* ». Une école régulièrement instrumentalisée lors des campagnes politiques, « *parce que tout le monde y est passé et a son mot à dire* ».

« *Nous attendons un signal fort de la justice pour dissuader d'autres parents de traiter un professeur de voyou, de jeter son nom en pâture sur les réseaux sociaux et de lancer une cabale* ».

Joëlle Alazard, agrégée d'histoire

Pour Joëlle Alazard, ce procès est l'occasion de dire que « *les programmes et la liberté pédagogique ne sont pas négociables* ». « *Quand nous choisissons des documents, nous savons pourquoi. Nous sommes des spécialistes, des ingénieurs de nos disciplines* », insiste-t-elle avant de dresser une liste des possibles renoncements. Les caricatures qui pourraient blesser, la laïcité de plus en plus mal comprise des jeunes et, demain, les documents montrant une nudité qui pourrait choquer. « *Nous attendons un signal fort de la justice pour dissuader d'autres parents de traiter un professeur de voyou, de jeter son nom en pâture sur les réseaux sociaux et de lancer une cabale* (ce dont sont accusés Brahim Chnina, le père de l'élève à l'origine de l'affaire, et l'islamiste intégriste Abdelhakim Sefrioui, NDLR) », lâche-t-elle.

Devant la cour d'assises, dans ce procès terroriste, Joëlle Alazard est aussi venue raconter, avec précision et détail, comment un professeur conçoit et donne un cours. Le cours de Samuel Paty sur la liberté d'expression, elle l'a disséqué. Un cours d'éducation morale et civique de 4e, intitulé « *situation de dilemme : être ou ne pas être Charlie* », pendant lequel trois caricatures sont montrées - dont l'une de la dessinatrice Coco représentant le Prophète nu. Elle rappelle que la liberté d'expression est un « *thème central* » du programme de 4e, qui revient toute l'année, avec les

Lumières, la Révolution française, la construction de la République. Et que les professeurs sont « *préparés et formés* ». Dans ce cadre, les caricatures sont de « *merveilleux outils* », « *très appréciés des élèves* », qui permettent d'« *étudier la nature des régimes et l'élargissement des libertés tout au long du 19e siècle* » et de « *contextualiser* ». En donnant ce cours, « *Samuel est exactement ce qu'on attend de lui* », résume-t-elle. Elle raconte ce tableau à double entrée - « *être Charlie et publier les caricatures de Mahomet* » et « *ne pas être Charlie et ne pas publier les caricatures* », témoignant de la volonté de Samuel Paty de « *faire réfléchir* » et non pas « *choquer* ». « *Il l'a certainement rempli avec les élèves. On voit que ce ne sont pas des phrases de professeur* », ajoute-t-elle.

La défense fait valoir « *les sensibilités individuelles des élèves* »

Les choses ainsi posées, Joëlle Alazard n'échappe pas aux redondantes questions des avocats de la défense sur l'« *erreur* » qu'aurait commise Samuel Paty en proposant aux élèves qui le souhaitent de détourner le regard des caricatures ou de sortir du cours. « *Erreur* » observée par le « *référént laïcité* », qui avait été dépêché au collège du Bois d'Aulne à l'époque des faits, sur laquelle s'appuient les avocats. « *Quand on montre des images de génocide, quand on montrait par le passé Nuit et brouillard, on propose souvent aux élèves de détourner les yeux ou de sortir* » pour « *préservier les adolescents* », explique Joëlle Alazard. Si elle peut concevoir une « *maladresse* » tout au plus, elle affirme que Samuel Paty avait des « *intentions bienveillantes, pas discriminatoires* ».

Les avocats de la défense ne remettent pas en question ces intentions mais reviennent à la charge pour poser les jalons de leurs plaidoiries. Le conseil d'Abdelhakim Sefrioui explique ainsi avoir « *du mal à percevoir cette demande de sortir* ». Qui d'autre que les musulmans pourraient en être « *émus* » ?, interroge-t-il. Il pointe, dans l'Éducation nationale, une « *indifférence aux sensibilités individuelles des élèves* » qui créerait des « *microtraumatismes* ». Un autre avocat de la défense se demande si un enfant de 13 ans peut être choqué à la vue de parties génitales, faisant valoir qu'un adulte lui-même pourrait l'être. « *Les planches anatomiques de l'appareil génital de la femme et de l'homme commencent à être vues en 5e* », rétorque Joëlle Alazard.

« *On ne fait pas ce métier pour être coupé en deux par un islamiste* »

Ce 29 novembre, la présidente de l'association des professeurs d'histoire et de géographie est enfin venue témoigner de « *l'état de la profession* », de « *ce que cet assassinat, qui a ouvert la voie à un 2e* (celui de Dominique Bernard, NDLR) *nous a fait collectivement* ». Elle décrit « *un traumatisme profond* », « *des collègues qui vivent dans une vigilance permanente* » et une « *autocensure* » chez les plus jeunes. Elle constate aussi que des étudiants se détournent d'une profession qui n'est « *pas respectée* », marquée par « *les minutes de silence et les attentats* », et où les salaires sont insuffisants. « *C'est un peu désespérant* », réagit le président. « ***On ne fait pas ce métier pour être coupé en deux par un islamiste*** », conclut la professeure.